

LA CARTE CADEAU PRINTEMPS

Offrez la liberté de choisir !



Les privilèges pour vos collaborateurs

-  Valable dans les 22 magasins Printemps de France
-  Utilisable sur toute l'offre Printemps : Mode, beauté, maroquinerie, marques exclusives, etc.
-  Valable durant 24 mois
-  Montant libre entre 15 € et 250 €
-  Utilisable en une ou plusieurs fois
-  Valable également au service Printemps Voyages

Vos avantages CE/Amicale

-  Une exonération de 163 €(1) du paiement des cotisations et contributions URSSAF, par événement, par an et par bénéficiaire(2).
-  Un traitement rapide de votre commande en 5 jours ouvrés.
-  Un contact unique et dédié dans votre magasin Printemps.
-  La livraison offerte pour les commandes de plus de 3 000 €.
-  Un tarif dégressif :

Montant de commande	Remise volume	DHL offert
< 1 000 €	4 %	Non
De 1 000 € à 2 999 €	6 %	Non
De 3 000 € à 9 999 €	8 %	Oui
De 10 000 € à 19 999 €	10 %	Oui
> 20 000 €	12 %	Oui

PRINTEMPS | STRASBOURG, 1-5 RUE DE LA HAUTE MONTÉE
67084 STRASBOURG - Tel. 03 69 71 40 75

VOS CONTACTS AU PRINTEMPS STRASBOURG :

Sabine Gavin-Plagne
Responsable Marketing et Services
Tel. : **03 69 71 40 08**
Email : **sgavinplagne@printemps.fr**

Denis PAUTLER
Responsable de l'Espace Services
Tel. : **03 69 71 40 51**
Email : **dpautler@printemps.fr**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE COMITÉ D'ENTREPRISES

Voir conditions détaillées auprès de votre contact en magasin.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CARTE CADEAU

La Carte Cadeau Printemps est valable 24 mois à compter de sa date d'activation en caisse dans l'un des magasins Printemps (date d'achat de la carte). Elle n'est pas nominative. Cette Carte Cadeau d'un montant libre compris entre 15 € et 250 € peut être utilisée une ou plusieurs fois dans la limite du solde disponible. Pour un même achat, plusieurs Cartes Cadeaux peuvent être cumulées dans la limite de 1 000 €. Le solde de la carte et sa date de fin de validité sont consultables sur www.printemps.com, aux caisses et/ou à l'espace Printemps Services des magasins Printemps. Elle est utilisable dans tous les magasins Printemps et les espaces Printemps Voyages, hors librairie et prestations de services. Cette Carte Cadeau Printemps ne peut être ni échangée, ni rechargée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit de toute autre carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. La Carte Cadeau Printemps n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Pour utiliser votre carte cadeau en magasin, veuillez la présenter en caisse et compléter si nécessaire avec le moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin Printemps (sauf la Carte Printania Plus). Carte Cadeau émise par Printemps S.A.S. au capital de 110 563 160 €. 102, rue de Provence 75009 PARIS- RCS PARIS 503 314 767.

(1) Sous réserve de l'applicabilité de la circulaire ACOSS n° 2011-0000024 du 21-03-2011 et dans l'affirmative, sous réserve du respect des conditions de ladite circulaire, le plafond d'exonération est fixé à 163 € au titre de l'année 2017 (information disponible sur le Site portail des Urssaf au 01/01/2017 sous réserve de parution de la circulaire ACOSS). Si le montant dépasse le plafond de 163 € l'exonération n'est plus applicable et le montant total de carte cadeau

attribuée est soumis à cotisation de sécurité sociale dès le premier euro.

(2) Événements calendaires ou de la vie des salariés listés par la circulaire ACOSS n°2011-0000024 éligibles aux exonérations dans les conditions visées par ladite circulaire dès lors que le bénéficiaire est concerné par l'événement, sous réserve de l'appréciation souveraine des juges du fond. Informations valables lors de l'envoi du document le 15 mars 2017.